Communiqué Intersyndical pour dénoncer

la révision unilatérale de l'accord Télétravail dans le monde

17 avril 2025

Nous, élus CFDT, CFE-CGC, CGT et Sud, dénonçons la révision unilatérale et sans concertation avec les organisations syndicales, de l'accord Télétravail dans le monde.

Avant même le début de la renégociation de l'accord pour la France, prévu le 17 avril, une note parue sur Intranet le 2 avril annonçait l'intention du Groupe de limiter le Télétravail à 2 jours dans toutes les régions.

Cette annonce, présentée comme une intention, fixe un cadre et des limites avant même le début des discussions. C'est une méthode qui va à l'encontre du dialogue social, une méthode qui surprend, déçoit, et inquiète. Elle génère incompréhension et frustration, tant chez les élus syndicaux, les managers, que chez les salariés.

1 salarié sur 5 a appris par sa hiérarchie qu'il allait perdre un jour de télétravail, sans explication claire. Les managers, les PDP eux-mêmes, ont été mis en difficulté, sans information suffisante, provoquant désarroi et tensions dans les équipes.

C'est la manifestation d'un mépris du dialogue social, de plus en plus mis à mal. Mais c'est aussi une méthode déloyale, légalement contestable.

Une négociation menée de façon déloyale peut également constituer une entrave à l'exercice du droit syndical, pouvant être sanctionnée pénalement (C. trav., art. L. 2146-1 ; Cass. crim., 28 oct. 2008, no 07-82.799) mais également civilement, par l'octroi de dommages et intérêts aux syndicats concernés.

Nous le disons clairement : ce n'est pas ainsi que se construit un dialogue social sincère et respectueux. Le dialogue suppose écoute et échanges

En conséquence, les élus CFDT, CFE-CGC, CGT et Sud demandent, pour que la négociation qui commence soit digne de ce nom, que Michelin ne définisse aucune contrainte non négociable pour la France en amont.